

# LA REPRESENTATION DE LA TERMINOLOGIE DE LA FILIATION ET DE L'ALLIANCE EN TUPURI

Jacqueline Maïkake

Université de Ngaoundéré, Cameroun

maikakejacqueline@gmail.com

## Résumé

*La langue est le socle des relations sociales. Cette relation peut être filiale ou matrimoniale. Ainsi, l'article sur la terminologie de la filiation et de l'alliance en tupuri permet de mettre en évidence un édifice conceptuel afin de nommer chaque type de relation entretenue et de rendre cette langue accessible à un large public. La parenté en tupuri établit l'appartenance de l'homme ou de la femme, au groupe de son père. C'est-à-dire les enfants du frère du père sont des frères (hɛɛrɛ) et appartiennent au même lignage, tandis que les enfants de la sœur du père ne sont pas des frères et n'appartiennent pas au même lignage. La filiation tupuri est donc patrilinéaire.*

**Mots clés:** alliance, filiation, génération, langue tupuri.

## Summary

*Language is the foundation of social relationships. This relationship can be filial or matrimonial. Thus, the article on the terminology of filiation and alliance in tupuri makes it possible to highlight a conceptual edifice in order to name each type of relationship maintained and make this language accessible to a wide audience. Kinship in tupuri establishes the belonging of the man or the woman, to the group of his father. That is, the children of the father's brother are brothers (hɛɛrɛ) and belong to the same lineage, while the children of the father's sister are not brothers and do not belong to the same lineage. Tupuri filiation is so patrilineal.*

**Key Words:** alliance, filiation, generatio, tupuri language.

## Introduction

Cette contribution s'appuie sur une recherche doctorale en cours dans le champ de la sociolinguistique, portant sur la transmission intergénérationnel du *tupuri* dans le département du Mayo-Danay à l'Extrême-Nord du Cameroun. Notre échantillon final est constitué de 1200 enquêtés repartis en 600 échantillons d'enquêtés à Yagoua milieu urbain dont 200 échantillons constitués des grands-parents (G+2), 200 échantillons constitués des parents (G+1) et 200 échantillons constitués des enfants ou progénitures (G0). À Doukoula milieu rural nous avons 600 échantillons d'enquêtés dont 200 échantillons constitués des grands-parents (G+2), 200 échantillons constitués des

parents (G+1) et 200 échantillons constitués des enfants ou progénitures (G0). Il faut noter que les G0 sont les enfants des G+1 et les petits-enfants des G+2. Le questionnaire a été administré à l'un de G+2 (grands-parents), à l'un de G+1 (parents), et à l'un de G0 (enfants). Cette répartition équitable permet de décrire le système *tupuriphone* de la parenté et de l'alliance. Notre contribution sur la terminologie de la parenté et de l'alliance pose le problème de la sauvegarde de l'immatériel culturel du *tupuri*, langue à tradition orale parlée principalement au Sud-Ouest du Tchad et à l'Extrême-Nord du Cameroun. Ainsi, quels sont les termes utilisés pour nommer chaque type de relation entre les générations ? Pour une bonne présentation, nous ferons une description de la terminologie de la parenté et de l'alliance en *tupuri*.

## 1. La filiation

La filiation est la transmission de la parenté. Dans la filiation, il y a un lien de consanguinité (degré de similitude génétique entre deux ou plusieurs individus possédant un lien de parenté). Et la parenté renvoie au sens large aux liens de procréation (généteur, génitrice et progéniture).

La filiation est : « le principe gouvernant la transmission de la parenté » (Christian Ghasarian 1997). Tandis que le lignage se définit comme un ensemble des parents issus d'une même souche. Pour (Nantet, 1999), le lignage est :

« L'ensemble des descendants en ligne directe d'un ancêtre plus ou moins ancien soit masculin (patrilignage) ou féminin (matrilignage). Un lignage regroupe beaucoup de familles étendues. Ses membres partagent des droits sur les sols, suivent les mêmes règles sociales concernant le mariage, l'habitat, les rituels et les interdits. » (Nantel, 1999)

La filiation patrilinéaire ou agnatique détermine les liens de parenté en ligne masculine exclusivement tandis que celle matrilineaire l'est en ligne féminine exclusivement. En *tupuri*, la filiation est patrilinéaire ou agnatique. Le radical « agnat » vient du latin « agnatus »

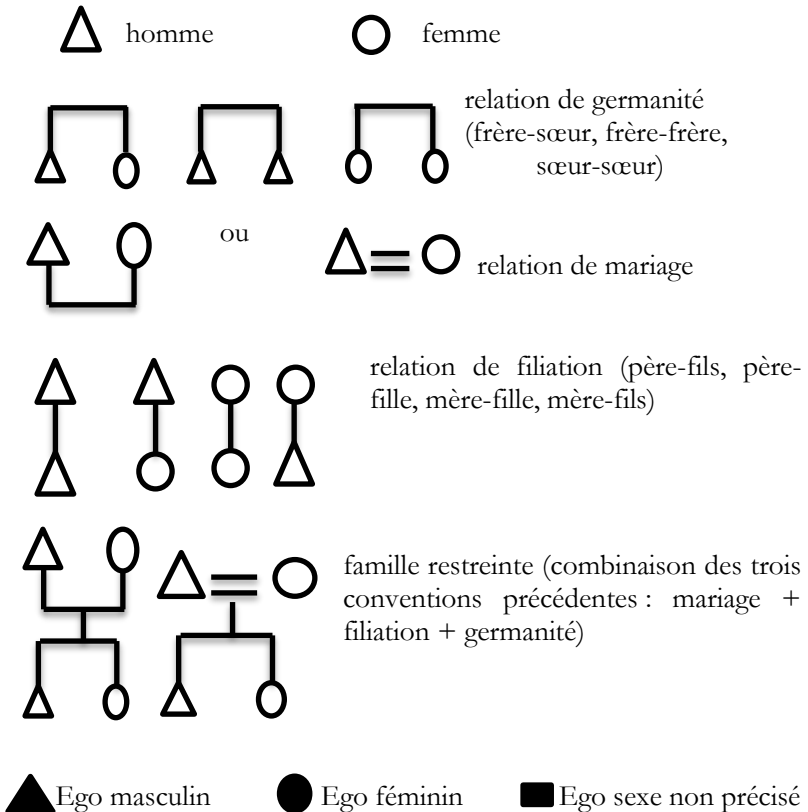
qui désigne dans l'anthropologie contemporaine un système de descendance reposant uniquement sur la lignée mâle par opposition à « cognat » qui qualifie la parenté par la femme.

### 1.1. Système de parenté

#### 1.1.1. Note sur les conventions de notation

Les ethnologues utilisent fréquemment des schémas pour représenter les relations de parenté.

Voici les principales conventions utilisées dans ces schémas :



*Source : (Héritier Française 1981)*

Un signe plein représente l'ego c'est-à-dire la personne qui parle, ou dont on considère la situation.

<b>Terminologie</b>	<b>Signification</b>
<i>pan bi</i> ou <i>pan</i> //père/mon//	mon père
<i>pan bi mäa kee</i> //père/mon/celui/petit//	frère du père appelé aussi père
<i>man bi</i> ou <i>man</i> //mère/ma/	ma mère
<i>nii bi</i> ou <i>nii</i> //oncle/mon//	mon oncle
<i>náa bi</i> ou <i>nána</i> //tante/ma//	ma tante
<i>mòò bi</i> ou <i>mòomo</i> //grand-père/mon//	mon grand-père, mon beau-père
<i>kàa bi</i> ou <i>kàaka</i> //grand-mère/ma//	ma grand-mère, ma belle-mère
<i>mòò bi didi</i> ou <i>didi</i> //grand-père/mon/aïeux//	mon arrière-grand-père
<i>kàa bi didi</i> ou <i>didi</i> //grand-mère/ma/aïeux//	mon arrière-grand-mère
<i>bèn bi</i> //frère/mon//	mon frère ou ma sœur
<i>yàa bi</i> //beau-père/mon//	mon beau-père ou mon beau-fils pour Ego masculin
<i>man née bi</i> //mère/sauce/ma//	ma belle-mère ou mon beau-fils pour Ego féminin
<i>bây bi</i> //beau-frère/mon//	frère du mari : mon beau-frère
<i>bén bi</i> //frère/mon//	sœur du mari : ma belle-sœur
<i>súu bi</i> //beau-frère/mon//	mari de sa sœur : mon beau-frère

<i>wəl bi</i> // fils/mon//	mon fils
<i>māy bi</i> // fille/ma//	ma fille
<i>war bi</i> // mari/mon//	mon mari
<i>wāy bi</i> // femme/ma//	ma femme
<i>man gee ne</i> <i>bi</i> //mère/grandir +Inac / le / ma//	ma coépouse

## 2. La terminologie de la parenté en *tupuri*

En *tupuri*, la terminologie est de type classificatoire, c'est-à-dire qu'elle regroupe sous un même terme certains parents. Dans ce système, les parents en ligne directe et les collatéraux sont ordonnés par génération. Les termes de parenté et d'alliance *tupuri* forment une catégorie particulière, celle des nominaux dépendants. Ces nominaux sont marqués d'un suffixe marqueur de leur appartenance à cette catégorie grammaticale particulière, et qui en contexte commutent avec les déterminants possibles du nominal de base. Quelques exemples permettent de comprendre leur combinatoire :

*Tableau 1: Récapitulatif de la terminologie de la parenté et de l'alliance*

La terminologie de la parenté et de l'alliance *tupuri* est suffixée par les adjectifs possessifs marquant la relation possessive de dépendance ou d'appartenance. Ces adjectifs succèdent toujours le nom. Le paradigme des adjectifs possessifs se présente ainsi qu'il suit :

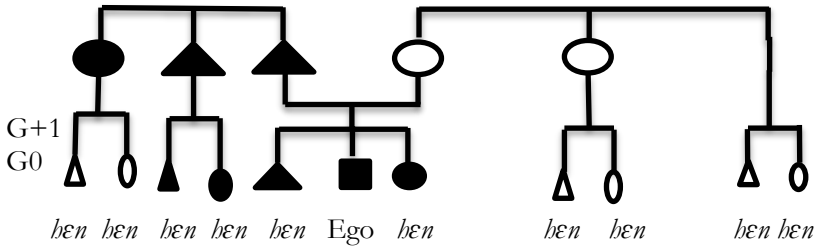
**Tableau2:** Le paradigme des adjectifs possessifs

Personne	Singulier (Sg)	Pluriel (Pl)
1	<i>bi</i> (mon ou ma)	<i>nàa</i> (notre) inclusif <i>wur</i> ou <i>wuri</i> (notre) exclusif
2	<i>bo</i> (ton ou ta)	<i>bày</i> (votre)
3	<i>be</i> (son ou sa)	<i>bàara</i> (leur)
Possessif logoriphique C'est-à-dire le discours rapporté.	<i>se</i> (lui)	<i>sàara</i> (eux)

### 2.1. La génération 0 d'Ego

La génération d'Ego (G0) est composée des frères et sœurs d'Ego et de tous ses cousins. Elle est désignée par un seul terme *ben* au singulier (frère ou sœur) et *beere* au pluriel (frères ou sœurs). En *tupuri*, aucun terme spécifique n'identifie un(e) aîné(e) ou un(e) cadet(te). On peut le faire par des périphrases si un frère ou une sœur est plus âgé(e) ou plus petit(te) que soi. À cet effet, on précise le grand par *māa kluu* (celui/grand) et le suivant par *māa tí be* (celui/sur/lui) ou *māa klee* (celui/ petit) pour un(e) cadet(te). Dans toutes les représentations schématiques suivantes, les éléments noircis indiquent les individus qui font partie du lignage de l'Ego considéré.

**Schéma 1:** La génération d'Ego

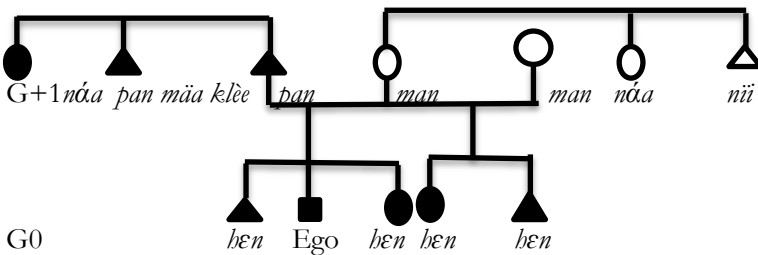


## 2.2. La génération + 1

La génération +1 (G+1) représente les parents d'Ego. Ce dernier appelle son père *pan*. Ce même terme désigne aussi tous les frères du père. Pour différencier le père de l'Ego de ses frères, on utilise le terme *mäa klèe* (celui/petit) qu'il s'agisse d'un aîné ou d'un cadet. Ego appelle sa mère *man*. Ce dernier est aussi utilisé pour désigner les autres épouses de son père et celles de tous ses frères. Selon (Élisa Fiorio, 2007 :125), « l'ensemble de tous ces pères et mères constituent le groupe de personnes qui partagent la même résidence ».

En *tupuri*, les frères de la mère sont appelés *nii*, c'est-à-dire les oncles maternels et le terme *näa* désigne les sœurs du père que celles de la mère, c'est-à-dire les tantes d'Ego. La règle de filiation agnatique, aussi appelée filiation patrilinéaire établit l'appartenance de l'individu, que ce soit l'homme ou la femme au groupe de descendance de son père.

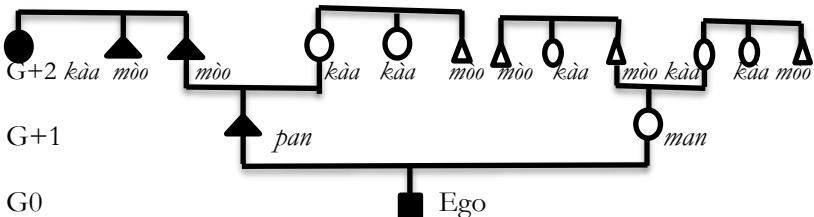
Schéma 2: La génération +1



## 2.3. La génération +2, +3, +4

À la génération G+2 des grands-parents d'Ego, il y a que deux termes pour les désigner : le grand-père s'appelle *mòò* et la grand-mère s'appelle *kàà*.

Schéma 3: La génération +2



À la génération des arrière-grands-parents (G+3) et arrières-arrières-grands-parents (G+4), Ego emploie le terme *mòò* pour le grand-père et *kàà* pour la grand-mère, le faisant suivre d'un qualificatif: *dīdī* pour G+3 ou *kùtùr-kùtùr* pour G+4.

*kàà mää dīdī*  
 //grand-mère /celle /aïeux//  
 « arrière-grand-mère pour G+3 »

*kàà mää kùtùr-kùtùr*  
 //grand-mère /celle /aïeux//  
 « arrière-arrière-grand-mère pour G+4 »

*mòò mäa dīdī*  
 //grand-père /celui /aïeux//  
 « arrière-grand-père pour G+3 »

*mòò mäa kùtùr-kùtùr*  
 //grand-père /celui /aïeux//  
 « arrière-arrière-grand-père pour G+4 »

#### **2.4. La génération -1**

À la génération des enfants d'Ego (G-1), (Élisa Fiorio 2007:126-127) fait une distinction entre un Ego masculin et un Ego féminin.

##### **➤ Cas d'un Ego masculin**

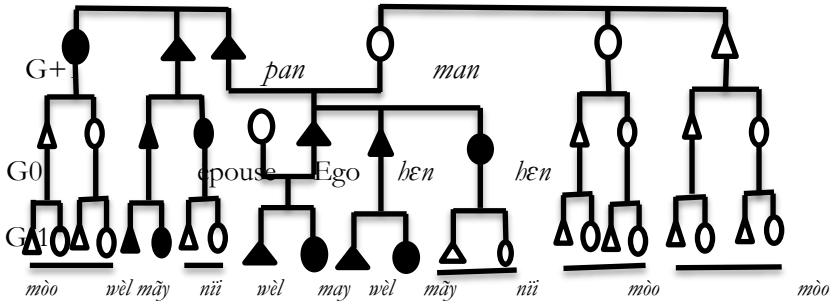
Un Ego masculin appelle ses propres enfants *wèl* (fils) ou *mây* (fille) selon leur sexe. De même, les fils et les filles de ses frères ainsi que les enfants des fils de ses oncles paternels sont appelés de la même façon, car ils appartiennent tous au même lignage.

En revanche, les enfants de ses sœurs et ceux de ses oncles paternels sont appelés, quel que soit leur sexe, *mīī*. Ce terme désigne à la génération +1 l'oncle maternel ou l'oncle utérin.

Les autres tels que : les neveux, les petits-enfants des sœurs du père ou des frères et sœurs de la mère sont appelés, quel que soit leur sexe, *mòò* (ce terme désigne tous les hommes de la génération +2). L'utilisation de ce terme est due à l'éloignement de ces enfants par rapport à l'Ego.



**Schéma 4:** La génération -1 pour un Ego masculin



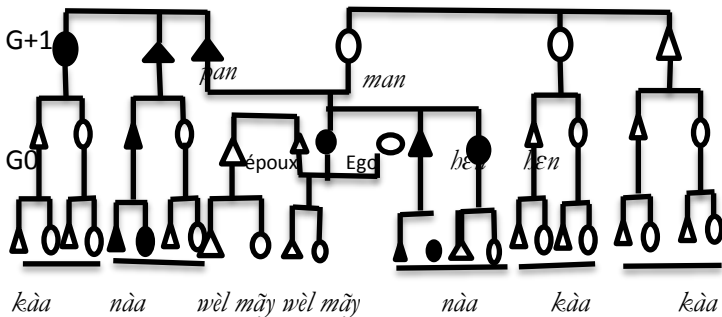
➤ **Cas d'un Ego féminin**

Un Ego féminin appelle, comme un Ego masculin, ses propres enfants *wèl* (fils) ou *mây* (fille) et aussi les enfants de ses coépouses et les enfants des frères de son mari selon leur sexe, car ils appartiennent tous au même lignage.

Par contre, les enfants de ses frères et sœurs, ceux des enfants de ses oncles paternels, elle les appelle, quel que soit leur sexe, *náa*. Ce dernier désigne à la génération +1 les tantes paternelles ou maternelles.

Par ailleurs, les neveux, petits-enfants des sœurs du père ou des frères et sœurs de la mère sont appelés, quel que soit leur sexe, *kàa* c'est-à-dire terme qui, rappelons-le, désigne toutes les femmes de la génération+2.

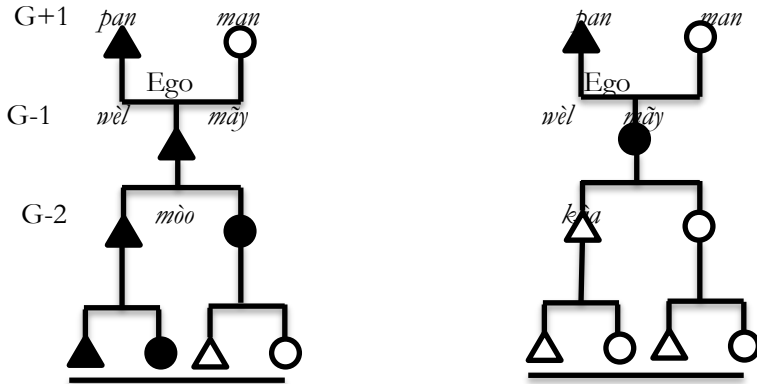
**Schéma 5:** La generation-1 pour un Ego féminin



## 2.5. La génération-2

À la génération des petits-enfants, un Ego masculin appelle tous ses petits-enfants *mòò* tandis qu'un Ego féminin les appelle *kàà*.

**Schéma 6:** La génération-2 pour un Ego masculin et féminin



## 2.6. La génération -3-4

À la génération des arrière-petits-fils (G-3) et à la génération des arrières-arrières-petits-enfants (G-4), les termes de parenté employés par un Ego sont les mêmes pour désigner les petits-enfants : *mòò* pour un Ego masculin et *kàà* pour un Ego féminin en les faisant suivre d'un qualificatif *dīdī* (aïeux) pour G-3 et de *kūtūr-kūtūr* (aïeux) pour G-4. On remarque que ce sont les mêmes termes utilisés à la génération G+3 et G+4 selon le sexe.

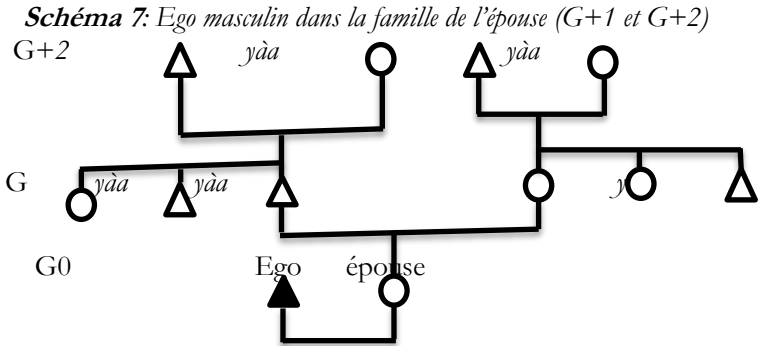
## 3. La terminologie de l'alliance en *tupuri*

En *tupuri*, on emploie des termes spécifiques pour désigner la relation d'alliance. Ces termes varient selon qu'Ego est masculin ou féminin.

### 3.1. Cas d'un Ego masculin

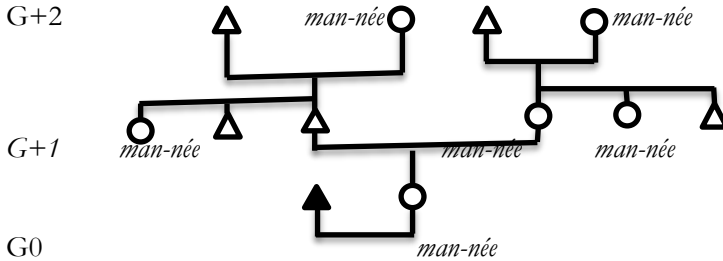
Ego appelle *yàa* l'ensemble des hommes de la famille de son épouse, son père, les frères de son père et de sa mère pour la génération+1 et les grands-pères paternels et maternels pour la

génération+2. En retour, ce même terme est utilisé de façon réciproque par tous ces hommes pour désigner leur gendre. En français, le terme *yàa* signifie beau-fils et ne concerne que les hommes.



Tandis qu'un Ego masculin appelle *man-née* (belle-mère) toutes les femmes de la famille de sa femme, sa mère, les sœurs de son père et de sa mère pour la génération+1 et les grands-mères paternelle et maternelle pour la génération+2. Littéralement, ce terme signifie « la mère de la sauce ». De ce fait, un homme ne peut jamais manger chez sa belle-mère, ni même avec elle; car manger avec son gendre est un acte incestueux (*yɔɔ*). Cependant, la belle-mère et son beau-fils peuvent boire ensemble *yii* (bière), car il n'y a aucune interdiction. Le terme *yɔɔ* fait référence donc « au comportement usuel entre une belle-mère et son gendre qui ne peuvent absolument jamais partager un repas. Il s'agit d'un interdit alimentaire qui se substitue à l'interdiction fondamentale d'une quelconque relation sexuelle entre eux. Manger ensemble, ce serait en quelque sorte comme faire l'amour » (Élisa Fiorio, 2007 :139). Tout de même, les frères et sœurs de la même lignée ne peuvent se marier ; car c'est un acte incestueux.

**Schéma 8:** Ego masculin dans la famille de l'épouse (G+1 et G+2)



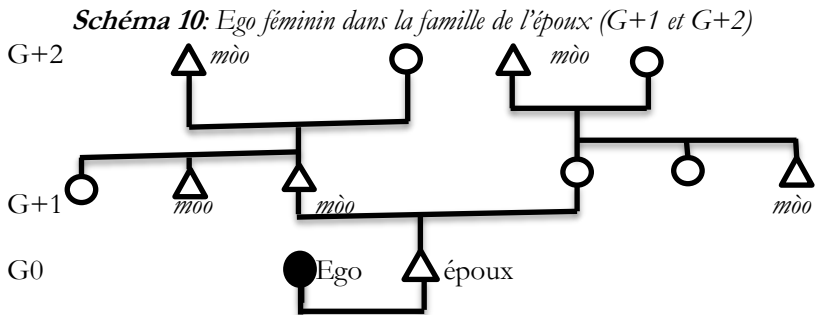
Ego appelle ses beaux-frères et belles-sœurs *síu*, que ce soit les frères ou les sœurs de son épouse. En retour, ceux-ci l'appellent pareillement.

**Schéma 9:** Ego masculin dans la famille de l'épouse(G0)

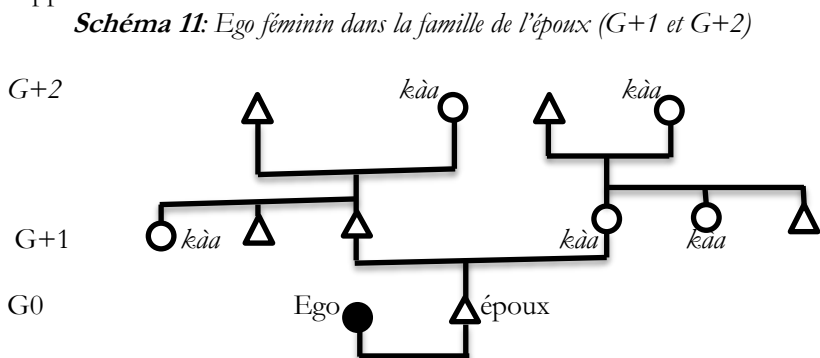


### 3.2. Cas d'un Ego féminin

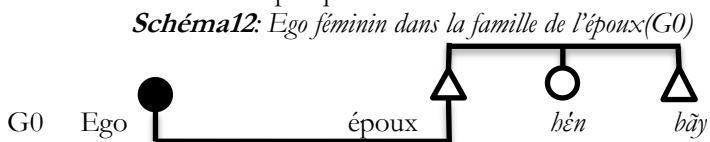
La fille (*māy*), en se mariant, quitte la maison familiale de son père pour acquérir un autre statut : celui de *māy* (femme). Cette dernière appelle *mòo* l'ensemble des hommes de la famille de son époux, de son père, les frères de son père pour la génération+1 et les grands-pères paternels et maternels pour la génération+2. Il s'agit d'un emploi réciproque et tous ses beaux-pères l'appellent *mòo*. Cette appellation est tout à fait comparable à la désignation d'une petite-fille par son grand-père dans la lignée.



Ego féminin appelle *kàà* toutes les femmes de la famille de son mari, c'est-à-dire sa mère, les sœurs de son père et de sa mère à la génération+1 ainsi que les grands-mères paternelle et maternelle à la génération+2. Cet emploi est réciproque et toutes ses belles-mères l'appellent *kàà*.



Ego féminin appelle la sœur de son mari *hén*. Elle utilise ce terme pour désigner toutes les sœurs de son mari. En revanche, elle utilise le terme *bây* pour désigner les frères de son mari. L'emploi de ces deux termes est réciproque.



De ce qui précède, notre contribution consiste à décrire la terminologie de la parenté et de l'alliance propre à la communauté *tupuri*. Le *tupuri* est une langue parlée à la frontière entre le Tchad et le Cameroun et classée parmi les langues du groupe 6 mbum, de la famille Adamaoua Oubanguienne, du sous-phylum Niger Congo. La description du *tupuri* a fait l'objet d'une étude par (Suzanne Ruelland, 1992) où elle a dénombré 24 voyelles divisées en 14 orales dont 7 brèves et 7 longues et 10 nasales dont 5 brèves et 5 longues. Toujours selon l'auteure, il existe 25 consonnes dont 18 orales et 7 nasales et pré-nasalisées. La voyelle longue se représente par le doublement de la voyelle. Le *tupuri* est l'une des langues africaines à ton comportant quatre grandes hauteurs tonales dont la transmission se fait dans le cadre informel.

## Conclusion

En sommes, la terminologie de la filiation et de l'alliance est de type classificatoire, c'est-à-dire qu'elle regroupe sous un même terme certains parents. Dans ce système, les parents en ligne directe et les collatéraux sont ordonnés par génération. Les termes de parenté et d'alliance *tupuri* forment une catégorie particulière, celle des nominaux dépendants. Ces nominaux sont marqués d'un suffixe marqueur de leur appartenance à cette catégorie grammaticale particulière et, qui, en contexte, commutent avec les déterminants possibles du nominal de base. La filiation en *tupuri* est patrilinéaire ou agnatique. La portée sociale de cette article est la sauvegarde de l'immatériel à travers sa vulgarisation. En effet, le croissant intérêt pour « les traditions et expressions orales y compris la langue » (UNESCO 2003) a été alimenté par la prise de conscience mondiale de l'importance culturelle immatérielle dans l'humanité. Cette prise de conscience a engendré la convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel adoptée par la 32<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'UNESCO. Selon l'article 2 de la convention, le patrimoine culturel immatériel désigne :

« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefact et espaces culturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et le cas échéant,

les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. La convention spécifie aussi que ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Le patrimoine culturel immatériel, défini en ces termes, se manifeste notamment dans les traditions et les expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et enfin les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ».  
(UNESCO 2003)

Le patrimoine culturel immatériel met en évidence l'identité sociale et culturelle d'un peuple. C'est ainsi que le souligne l'anthropologue Yoshida :

« le patrimoine culturel immatériel est le fondement même de l'existence humaine ; il représente la somme des connaissances tenues par les êtres humains, grâce auxquelles le sentiment d'identité des peuples se construit et se reconstruit en permanence à travers diverses interactions sociales. Bien qu'elle apporte un sentiment de continuité, la somme des connaissances change sans cesse, tout comme notre vie change. Elle n'est jamais statique. Dès lors que le dynamisme de la somme du savoir, ou du patrimoine culturel immatériel est nié,

la notion même de patrimoine culturel l'est aussi. En ce sens, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne doit pas être comprise comme la préservation du patrimoine dans un état fixe et immuable. La sauvegarde doit s'appliquer aussi à assurer le dynamisme du patrimoine culturel immatériel ». (Yoshida 2004 :110-114)

## Bibliographie

**Balga Jean- Paul** (2010), *Le français en contact avec le tupuri à Maroua (Cameroun) : Phonologie, morphosyntaxe et imaginaire linguistique*, thèse de Doctorat en sociolinguistique, Université de Ngaoundéré.

**Bitjaa Kody Denis** (2004), *La dynamique des langues camerounaises en contact avec le français : approche macrosociologique*, thèse de Doctorat d'État en sociolinguistique, Département des Langues Africaines, Université de Yaoundé I.

**Feckoua, Laoukissam.** (1977), *Les hommes et leurs activités en pays toupouri au Tchad*, Thèse de 3<sup>e</sup> Cycle en histoire, Université de Paris VIII – Vincennes.

**Fiorio Éliisa** (2007), *L'étranger chez les Tupuri du Tchad*, thèse de Doctorat en ethnolinguistique, Paris.

**Ghasarian, Christian**(1996), *Introduction à l'étude de la parenté*, col. Point Essais, Seuil.

**Héritier Françoise** (1981), *L'Exercice de la parenté*, Paris : Gallimard.

**Kolyang Dina Taïwe** (2010), *Parlons Tpurî*, Paris : L'Harmattan.

**Maïkake, Jacqueline** (2016), *La transmission intergénérationnelle du tupuri dans la ville de Lagdo*, mémoire de Master en sociolinguistique, Université de Ngaoundéré.

**Martinet André** (1974), *Éléments de linguistique générale*, Paris: Armand colin (rééd), 1<sup>ère</sup> éd.1960.

**Métangmo-Tatou Léonie** (1999), « Linguistique et développement un défi à relever », Conférence internationale «L'Université et son environnement- Dialogue entre deux périphéries», Université de Ngaoundéré / Université de Tromso, Ngaoundéré, 26-27 novembre.

**Nantet Bernard.** (1999) *Dictionnaire d'histoire et civilisation africaine*, Larousse Bordas: HED.



**Ruelland Suzanne** (1988), « je pense et je parle comme je suis : le corps, le monde et la parole en *tupuri* », in *Les Langues d'Afrique Subsaharienne*, Paris, Ophryo, No 1112.

**Ruelland Suzanne** (1992), *Description du parler tupuri de Mindaoré Mayo-Kebbi (Tchad), Phonologie, Morphologie, syntaxe*, thèse pour le Doctorat d'État ès-Lettres, Université de Lille III, Paris.

**Tourneux Henry** (2006), *La communication technique en langues africaines*, Paris: Karthala.

**Tourneux Henry** (2011), *La transmission des savoirs en Afrique*, Paris: Karthala.

**UNESCO** (2003), Ad Hoc Expert Group on Endangered Languages: *Language Vitality and Endangerment*.

**Yoshida Kenji** (2004), « La musée et le patrimoine culturel immatériel » in *Revue du Museum international* (UNESCO), 221-222, Vol.56 1-2.